



Demande de renseignements juridiques

Par **girouette**, le **18/01/2008** à **10:41**

Je souhaite ouvrir une société (qui sera donc une EURL) pour travailler en télésecrétariat spécialisé dans le domaine médical. Mais je suis actuellement interdite bancaire et j'ai pas mal de dettes. Je vais donc faire appel à des aides pour commencer mon activité. mais ce que je voulais savoir c'est si malgré ma situation, je vais pouvoir effectuer mon immatriculation à la chambre des métiers et surtout bénéficier d'un compte professionnel dans une banque (en effet, mon banquier m'a dit que cela ne serait pas possible).

Merci de votre réponse qui j'espère sera positif.